

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 avril 2007

-----  
AUJOURD'HUI vingt sept avril deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 avril 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Gilles-Jean PORTEJOIE, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Martine REMBERT, Paula RIBEIRO, Jean-Philippe VALENTIN**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Christine DULAC-ROUGERIE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Alexandre POURCHON, Yves REVERSEAU, Eric SEVRE**

**Excusé(e)s :**

**Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Nicole DUMAS, Alain LAFFONT, Paule OUDOT, Franck ROLLE**

**Absent(e)s :**

**Fatiha AMARA**

**Secrétaire :**

**Paula RIBEIRO**

-----

## **APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION 6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

-----

Par délibération en date du 17 novembre 2000, le Conseil Municipal approuvait la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Par délibération en date du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal approuvait la première révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Par délibération en date du 26 septembre 2001, du 27 juin 2003, du 17 décembre 2004, du 23 septembre 2005 et du 22 septembre 2006, le Conseil Municipal approuvait respectivement la première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Par arrêté municipal en date du 29 janvier 2007, a été prescrite une enquête publique sur le projet de sixième modification du Plan d'Occupation des Sols et ce pour adapter de nombreuses dispositions réglementaires, pour faire évoluer certaines limites de zonage, pour corriger, créer ou supprimer des emplacements réservés, pour traduire graphiquement et réglementairement le dispositif de la Loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006 en créant une servitude délimitant des secteurs dans lesquels en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage sera affecté à des catégories de logements locatifs et pour mettre à jour les servitudes de protection au titre des Monuments Historiques.

C'est pourquoi, il a été convenu, conformément aux extraits de plans, règlement et documents soumis :

### **DE MODIFIER LE ZONAGE**

\* en modifiant les zonages 3 NACT, 3NACTl, UC et UD afin de prendre en compte les évolutions du plan masse de la zone de Trémonteix,

\* en classant en zone UCc des terrains situés le long de la rue Mabrut entre les rues de Flamina et la rue du Courage, afin de prendre en compte les orientations urbaines du programme de rénovation du secteur de Champratel qui crée dans cet environnement immédiat, un pôle de vie,

\* en étendant le zonage UCc sur les terrains viabilisés de la rue du Capricorne classés en zone 2NAd 2000,

\* en corrigeant la couleur du graphique relatif à l'implantation du bâti à l'alignement sur l'îlot Ste Marie.

### **DE CORRIGER, CREER ET SUPPRIMER DES EMPLACEMENTS RESERVES**

\* en modifiant l'emplacement réservé n° 326 prévu pour l'élargissement de la rue de Trémonteix à son débouché sur l'avenue du Limousin,

\* en créant un emplacement réservé n° 327 au bénéfice de la commune pour élargir et redresser l'Allée des Amandiers dans le cadre d'une opération d'urbanisme,

\* en créant un emplacement réservé n° 328 au bénéfice de la commune pour élargir le sentier des Gravouses afin de compléter les voies de desserte de la ZAC de Trémonteix,

\* en supprimant l'emplacement réservé n° 202 situé à l'angle Garnier / boulevard Mayer et allée de la Barre, l'opération d'aménagement du square Norman étant terminée,

\* en supprimant l'emplacement réservé n° 163 1<sup>ère</sup> impasse de l'Agriculture, l'opération de voirie étant réalisée,

\* en supprimant au document graphique, l'emplacement réservé n° 212 sur la rue Camille Flammarion, l'opération de voirie étant réalisée,

\* en supprimant l'emplacement réservé n° 206, l'opération d'aménagement de la place du Sauvage étant réalisée.

### **DE MODIFIER UNE SERVITUDE EQUIPEMENT PUBLIC**

\* en modifiant l'emprise et le positionnement de l'équipement public de la ZAC République pour prendre en considération ce qui est aujourd'hui réalisé dans cette opération.

### **DE MODIFIER LE TRACE D'INTENTIONS DE VOIRIES ET MARGES DE REcul**

\* en modifiant le schéma des intentions de voirie dans la zone de Trémonteix afin de prendre en compte le nouveau plan masse qui intègre un positionnement des voiries en fonction des courbes de niveau, et report d'une marge de recul.

### **DE COMPLETER LES PLANCHES DE PERIMETRES**

\* en reportant le périmètre de la ZAC de Trémonteix tel qu'il a été approuvé par délibération du 16 décembre 2005.

### **DE MODIFIER LES PLANCHES DE SERVITUDES**

\* en mettant à jour les planches graphiques de servitudes de protection au titre des Monuments Historiques de bâtis remarquables situés sur la commune,

\* en reportant les secteurs soumis aux dispositifs de la loi Engagement National pour le Logement.

### **DE MODIFIER LE REGLEMENT**

- \* à l'article 3 des « Dispositions Générales du Plan d'Occupation des Sols »
- \* au rappel des caractéristiques des zones naturelles
- \* aux caractéristiques de la zone 3 NACT
- \* aux articles 2 et 7 de la zone UA
- \* aux articles 1, 2, 6, 7, 10, 11 et 13 de la zone UB
- \* aux articles 1, 2, 6, 7, 10, 12 et 13 de la zone UC
- \* aux articles 6 et 13 de la zone UD
- \* à l'article 1 de la zone UI
- \* aux articles 6 et 13 de la zone UJ
- \* à l'article 13 de la zone UL
- \* à l'article 1 de la zone UX
- \* aux articles 1, 6, 12 et 13 de la zone UZj
- \* à l'article 12 de la zone UZr
- \* aux articles 1, 3 et 10 de la zone 3 NACT
- \* à l'article 13 de la zone NAK

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée en Maire de Clermont-Ferrand du 23 février 2007 au 26 mars 2007 inclus, Monsieur Christian CAIGNOL, commissaire-enquêteur désigné pour mener cette enquête, a émis un avis favorable à ce sixième projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Compte-tenu du déroulement de cette enquête et de l'avis du commissaire-enquêteur, je vous invite donc, en accords avec votre commission, à donner votre accord à l'ensemble de ces modifications.

Sur les nouvelles bases de ce document modifié prenant en compte, notamment, les évolutions du plan de masse de la Zone d'Aménagement Concerté de Trémonteix, la Déclaration d'Utilité Publique pour lancer les acquisitions nécessaires à la réalisation de cette ZAC, pourra être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet conformément aux dispositions de la délibération du 14 décembre 2006.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R 124.14 et R 123.10 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux diffusés dans le département.

Le dossier du Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Clermont-Ferrand aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'en Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après sa transmission en Préfecture et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,